



# DOSSIER INSCRIPTION

## ALSH Elfes des vignes

SEJOUR

du 17 au 23 juillet 2023



**J'inscris mon enfant au séjour et m'engage à fournir toutes les pièces demandées**

### Pièces à joindre

*Encadré réservé à l'association*

Copie des vaccins

Attestation d'assurance

Attestation Natation (voir P.J)

Pass Accueil (si bénéficiaire)

N°adhérent : .....

NOM de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Commune : .....

Date de naissance : ...../...../20.....

Lieu de naissance : .....

Numéro Tél Jeune : .....

**REPRESENTANTS LEGAUX** Situation familiale (Mariés, pacsés, divorcés...) : .....

MERE ou Resp. légal

PERE ou Resp. légal

	NOM	
	Prénom	
	☎ Portable	
	☎ Travail	
	@ Mail	
	✉ Adresse	
	Profession	
	Employeur	

### ADMINISTRATIF

MSA

Pass Accueil

Autre : .....

CAF

n° allocataire : .....

J'autorise l'accès au service CAF PRO

### MEDICAL

Mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Je joins **obligatoirement** la copie du PAI

Mon enfant a des allergies et/ou intolérances. Préciser la cause et conduite à

tenir : .....

.....

Mon enfant a eu les maladies suivantes :

Rubéole

Angine

Oreillons

Rougeole

Varicelle

Rhumatisme

Otites

Coqueluche

Scarlatine

Je souhaite apporter des précisions à l'état de santé de mon enfant et aux précautions à prendre : .....

.....

.....

### AUTORISATIONS

### Autorisation de soins

J'autorise la directrice de l'ALSH à présenter mon enfant à un médecin et à prendre toutes les décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Médecin de famille :



En cas d'urgence, je souhaite que mon enfant soit conduit dans la mesure du possible à l'hôpital ou à la clinique :

.....  
De plus, j'autorise le personnel médical de l'établissement à donner à mon enfant tous les soins nécessaires et d'intervenir, au besoin, chirurgicalement.

### Personnes à prévenir en cas d'urgence dans le cas où les responsables légaux ne sont pas joignables :

Nom :
Prénom :
Lien de parenté :

Nom :
Prénom :
Lien de parenté :

### Autorisation de participation aux activités

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées par l'ALSH

Si non, lesquelles :.....

J'autorise mon enfant à se baigner (*toutes les baignades sont encadrées par nos équipes ainsi que les sauveteurs des lieux où nous sommes*)  Oui  Non

### DECHARGES

J'autorise  Je n'autorise pas

.....le personnel du centre de loisirs à reproduire librement et gratuitement des photographies de ma personne et de mes enfants dans les différentes publications, **dans le cadre des activités.**

J'autorise  Je n'autorise pas

.....le personnel du centre de loisirs à faire transporter mon enfant pour les besoins des activités de la structure, par un moyen de transport collectif (autobus), en voiture individuelle (par un personnel du centre ou un membre de l'association).

Mon enfant quittera le centre de loisirs accompagné par l'une des personnes dont les noms suivent :

Nom :	Prénom :	
Nom :	Prénom :	

Mon enfant ne pourra pas quitter le centre avec une autre personne que celles citées ci-dessus. Dans le cas contraire je m'engage à le signaler à la Directrice de l'ALSH par écrit (Registre des autorisations).

Je m'engage à payer tous les frais d'inscription/adhésion indiqués, déduction faite des aides auxquelles j'ai droit, dès le premier jour de présence de mon enfant.

**Je m'engage à fournir toutes les informations demandées, ainsi que les pièces jointes. Date et signature du ou des responsables légaux :**

# **REGLEMENT INTERIEUR DU SEJOUR**

## **1. REGLES DE VIE INHERENTES AU SEJOUR:**

- Avoir un comportement correct vis à vis de tous.
- Respecter les lieux d'accueil tant au niveau du bruit que de l'environnement.
- Respecter le rythme de vie de chacun : respect d'autrui....
- Faire preuve de ponctualité en respectant les horaires des rendez-vous, des repas du coucher..., données par l'équipe d'animation.
- De prévenir les animateurs de tout mouvement et il est formellement interdit de circuler seul au sein du Camping.
- Interdiction d'aller sur les zones d'activités en dehors des horaires pratiques.
- Toute personne convaincue de vol, après en avoir informé les parents, sera sanctionnée par l'équipe d'animation. (exclusion, réprimandes, discussion sérieuse avec les animateurs).
- Toute forme d'agressivité sera sanctionnée en mesure des faits, par l'équipe d'animation.
- La consommation de tabac est interdite durant le séjour. Les jeunes ne respectant pas le règlement seront réprimandés et les parents en seront informés.

## **2. REGLES DE VIE DICTEES PAR LA LOI:**

- La possession ou la consommation de drogue reste strictement interdite. Tout individu convaincu d'un tel acte sera, après en avoir informé les parents, exclu du séjour.
- La consommation d'alcool est strictement interdite au mineur.
- Pour le couchage, la mixité est strictement interdite.

## **3. RAPPELS:**

- Pour ta sécurité, reste toujours par groupe de 2 minimum.
- Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse !
- Dans tous les cas, se plier aux consignes de l'équipe d'animation.

*Les animateurs seront là, pour te faire passer le meilleur séjour possible, mais aussi pour t'écouter et prendre en compte tes idées, tes envies, tes propositions de sorties, d'activités, de veillées et de soirées...*

*Ils seront à ton écoute, alors n'hésite pas à les solliciter.*

Signature de l'enfant :

Adultes :

# ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

*Références : Code de l'action sociale et des familles : article R.227-13 et arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66*

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

**Date du test :**

**Nom et prénom du mineur :**

**Aptitudes vérifiées et acquises :** (cocher les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres (Attention : 50 mètres pour les plus de seize ans qui pratiqueront une activité voile)

**Résultat du test :**  **satisfaisant**  **non satisfaisant**

**Personne ayant fait passer le test :**

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

Numéro de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

### **Liste des personnes habilitées à faire passer le test :**

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
  - o Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur
  - o BEES option activités de la natation
  - o BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
  - o BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DEJEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DESJEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o Licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o Licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
  
- Les détenteurs des diplômes suivants :
  - o BEES option canoë-kayak et disciplines associées
  - o BEES option voile
  - o BEES option surf
  - o BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile, ou surf
  - o BPJEPS spécialité activités nautiques avec l'UCC canoë-kayak ou planche à voile
  - o DEJEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DESJEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
  - o DESJEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DESJEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DESJEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - o DESJEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

### **Test admis en équivalence :**

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage : test « sauv' nage ».